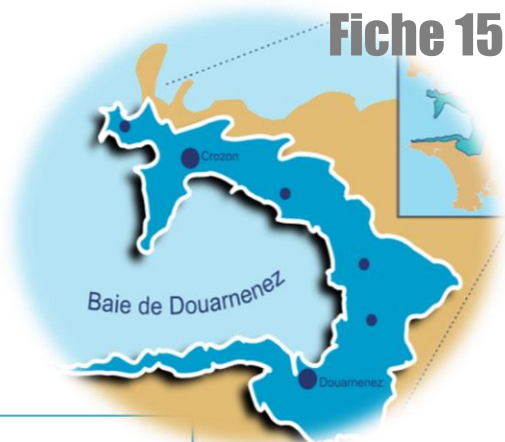


Réhabilitation des zones humides



Comblement d'un fossé drainant

Lochar , Poullan-sur-Mer (29)

Année/Période/durée	Octobre 2018 et mars 2019 / 3 j.
Superficie (ha)	0,5
Alimentation en eau	Nappe de surface / cours d'eau
Hydrogéomorphologie	Tête de bassin versant
Cadre des travaux	Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

Objectifs

- améliorer la qualité de l'eau
- ralentir les écoulements en tête de bassin versant
- renforcer le caractère humide des sols
- favoriser la dénitrification

Description du site

Le site est situé sur le bassin versant du Kergaoulédan, à la naissance des écoulements du cours d'eau. La zone humide y est réduite et son fonctionnement est altéré par la présence d'un fossé très profond (2m de profondeur au maximum). Ce fossé a été creusé dans la roche et les matériaux pierreux extraits sont encore présents sur les berges. Le ruisseau présente des écoulements intermittents : l'eau s'y écoule généralement de décembre-janvier à mai-juin, et en dehors de cette période le lit est sec.

Ce fossé drainant constitue la source du cours d'eau dans un secteur où le niveau du toit de la nappe décroche très rapidement à l'étiage. Ce site est intégré au périmètre A du captage AEP de Kergaoulédan / Keryanès. Le captage AEP exerce probablement un fort rabattement de nappe. La partie nord du site correspond à une cuvette topographique dans laquelle l'eau a tendance à légèrement s'étendre en hiver. Le site s'insère en limite d'une parcelle forestière (composée de chênes, saules, châtaigniers, bourdaines, etc) et d'une prairie.



Etat initial du fossé drainant

Maître d'ouvrage	EPAB
Maître d'œuvre	EPAB
Propriétaire	Privé
Gestionnaire	Privé
Réalisation	Kéritel T.P.

La communauté de communes devrait prochainement faire l'acquisition de la zone située en amont immédiat de la zone humide. Un projet de création d'un talus de bas fond a été proposé et validé pour freiner les écoulements superficiels qui y sont très importants en périodes hivernale et printanière. Les travaux de restauration de la zone humide et du bocage sont complémentaires pour contribuer à améliorer la qualité et la disponibilité de la ressource en eau.



Travaux

Le gabarit du fossé n'a pas permis d'envisager un comblement total. La solution retenue a consisté à réaliser un comblement en 3 points. Une attention particulière a été portée à ne pas modifier les conditions d'écoulement sous la voirie communale (à l'aval immédiat du site).

Des remblais provenant d'un autre chantier de restauration de zone humide (Toul ar Zellec / Le Juch) ont été utilisés pour aménager le point de comblement du fossé. Ces remblais étaient indemnes de contamination par des espèces végétales exotiques.

Les points de comblement ont été réalisés sur 5 à 10 m de longueur, 2 à 3 m de largeur et 1,5 à 1,8 de hauteur. Un semis de dactyle a été réalisé sur la terre à l'issue du terrassement.



Vue avant travaux



Comblement du fossé de drainage



Végétalisation des points de comblement



Mare temporaire entre les points de comblement



Etat initial et suivis

- Flore : un inventaire floristique et des outils de suivis ont été mis en place avant travaux (transects de végétation ou relevés phytosociologiques). Une nouvelle caractérisation pourra être engagée en année N+5.
- Nitrate : des mesures des teneurs en nitrate sont engagées depuis 2019 pour suivre l'évolution des teneurs entre l'amont et l'aval du site. La zone est en eau seulement de novembre à juin. La présentation de ces résultats sera possible dès qu'un nombre de mesure suffisant aura pu être réalisé.
- Photographies : un suivi photographiques est réalisé périodiquement.



Vue du secteur en amont de la zone humide



Écoulements de surface en amont de la zone humide (mars 2020)



Engorgement en eau de la zone humide après travaux



Assèchement des mares fin mars 2020



Gestion du site

Les terrains privés sont gérés de manière autonome par leur propriétaire qui n'est pas agriculteur. Dans les parcelles attenantes, la situation en périmètre de captage autorise les pratiques agricoles de fauche avec exportation du foin.

La zone qui a fait l'objet de travaux ne faisait pas l'objet d'une gestion particulière avant les travaux et n'en nécessite pas davantage après travaux.

En cas de besoin et afin de prendre en compte les spécificités de la zone humide, le technicien milieux aquatiques réalisera des conseils de gestion auprès du propriétaire.

Bilan financier : les différents coûts (hors entretien)

- Travaux de terrassement : 3 800,00 € TTC
- Suivi floristique (500 € TTC) à renouveler au bout de 5 ans
- Suivi nitrate (150 € TTC/an) à prévoir sur 5 ans

Contact

Olivier ROBIN : milieux.naturels@epab.fr
Tel : 02.29.40.41.25
www.sagebaiedouarnenez.fr